

CONDITIONS TARIFAIRES

Applicables à partir du 1er janvier 2020

Prix hors taxes en euros

Tarifs des salles						
Nom*	Nb participants max	Emplacement	Tarifs pleins		Tarifs préférentiels	
			1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée
Danvez	6	1er étage	150	225	90	135
Diloar	8	N-1	160	240	99	149
Kendiviz	9	1er étage	235	350	140	210
Brizheol	10	Annexe	200	300	120	180
Gweled	10	N-1	200	300	120	180
Stergann	14	1er étage	280	420	170	250
Dremmwel	20	Rdc	380	570	230	340
Esp. conférence	48	Rdc	420	620	250	370

Services annexes										
Nom*	Pause café gourmande 1/2 journée	Pause café gourmande journée (max 3/jours)	Visioconférence 1/2journée	Visioconférence journée	Tour nomade visioconférence 1/2 journée	Tour nomade visioconférence journée	Forfait dépassement horaire (par heure commencée)	Forfait perte matériel / fournitures	Forfait non restitution Button Clickshare	Forfait nettoyage**
Danvez	20	40			15	30	20	10	300	60
Diloar	20	40								
Kendiviz	30	60								
Brizheol	30	60								
Gweled	40	80	50	100						
Stergann	30	60								
Dremmwel	50	100	50	100						
Esp. conférence	sur devis	sur devis								

Tarif préférentiel

Il s'applique :

- Aux acteurs bretons (Bretagne historique)

Services annexes inclus

- Conciergerie
- Penderie/bagagerie
- Presse/ouvrages
- Coffee corner
- Référencement de traiteurs

Conditions de la gratuité partielle (bénéficiaires, limites)

Elle s'applique aux :

- Collectivités bretonnes de moins 5 000 habitants
- Organismes publics ayant leur siège en Bretagne (historique)
- Associations ayant déposé leurs statuts en Bretagne historique ou ayant une mission de structuration de réseau breton en Ile-de-France et dont l'effectif salarié est d'un ETP au plus
- Opérations de relations publiques ou de relations presse, organisées dans le cadre d'un partenariat avec la Région Bretagne

La gratuité partielle s'étend comme la mise à disposition gracieuse de la salle. Les prestations annexes ou tout autre supplément restent payants.

Cette gratuité s'applique dans la limite de 10 réservations par année civile et 2 par mois. Au-delà l'organisme se verra appliquer le tarif préférentiel.

Frais d'annulation tardive

- En cas d'annulation moins de 2 jours ouvrés avant le début de la réservation, une indemnité est due
- Indemnité égale à 25% du plein tarif, applicables à tous y compris aux structures bénéficiant de la gratuité partielle
- Aucune indemnisation ne sera sollicitée en cas d'événement extérieur imprévisible indépendant de la volonté du client (grève SNCF....)

L'offre de services des prestations annexes (complément)

- Tarif reprographie / impression :
 - Couleur : 0,50€ HT
 - N&B : 0,25€ HT

Conditions d'utilisation des espaces de travail nomade

12 places ont été aménagées pour accueillir les travailleurs nomades, c'est-à-dire en transit entre la gare, un rendez-vous, une réunion... et qui recherchent un lieu pour se poser, travailler, recharger leur téléphone ...

- **4,17€ / heure** HT – toute heure commencée est due
- Inclut le wifi, le café en livre service, la presse, la possibilité de recharger son matériel numérique, des casiers individuels ouverts au premier étage...
- Gratuit pour les personnes avant ou après une réunion organisée à la MdBP à la même date que la réservation de salle consommée
- Les espaces de travail nomade ne sont pas accessibles pour l'organisation d'ateliers par les groupes ayant réservé des salles

* Les noms des salles sont susceptibles d'évoluer

** S'applique en cas de restitution de la salle dans un état dégradé